

3. - PECHE

LES PÊCHES MARITIMES EN TUNISIE

Le décret du 15 décembre 1906 définit la pêche maritime, « toute pêche faite en mer sur les côtes, dans les étangs ou lacs salés et dans les fleuves, rivières ou canaux communicant directement ou indirectement avec la mer, jusqu'au point de cessation de la salure des eaux ».

Si l'on précise que les côtes tunisiennes offrent un développement d'environ 1.200 km. et que les lacs de Bizerte, Tindja, Porto-Farina, Tunis et des Bibans sont exploités d'une manière permanente, on conçoit l'importance que revêt cette activité pour la Régence.

PECHE DANS LES LACS

Les lacs actuellement exploités sont ceux de Tindja, Tunis, Porto-Farina et les Bibans. Les deux premiers sont exploités en Régie directe par l'Etat, les deux autres sont amodiés à une entreprise privée.

Le lac Kelbia alternativement à sec et plein d'eau, a été rempli l'hiver dernier par les crues de l'Oued Zeroud et a fait l'objet d'un empoissonnement artificiel : Les alevins transportés par viviers se développeront et se multiplieront rapidement et d'ici quelques années le Kelbia pourra être d'une exploitation intéressante... jusqu'au jour où les variations de la pluviométrie tunisienne entraîneront son assèchement.

D'une manière générale, la pêche dans les lacs se pratique dans des bordigues. Le chenal reliant le lac à la mer est fermé par un barrage dans lequel s'ouvre une porte conduisant aux chambres de capture. Lorsque le poisson remontant le courant rencontre l'obstacle, il le longe, franchit la porte, gagne les chambres de capture d'où il ne restera plus qu'à le retirer avec des épuisettes.

Accessoirement, des barques armées de palangres et de filets apportent leur appoint au rendement des bordigues.

Par une production presque uniquement composée de poissons de luxe (sole, loup, mulet, daurade), les lacs représentent une source de richesse intéressante.

PECHE EN MER

Les principales pêches pratiquées en mer sont :

- la pêche des poissons sédentaires;
- la pêche des poissons migrateurs;
- la pêche des langoustes;
- et enfin, celle des éponges.

La pêche des **poissons sédentaires** est l'objet essentiel des chalutiers de Bizerte, Tunis et Sousse, des petites barques armées pour la pêche côtière disséminées le long du littoral, et enfin des pêcheries fixes en branches de palmier dont les indigènes ont couvert le golfe de Gabès, des Kerkennah à Djerba.

Les chalutiers dont le nombre et la puissance n'ont cessé de croître depuis la libération exploitent les plateaux sous-marins offrant une surface relativement lisse.

Le chalut, raguant le fond de ses ailes, rabat vers sa poche les bancs de poissons qu'il rencontre. Procédé efficace certes mais dévastateur puisqu'il n'épargne pas les sujets non encore parvenus à maturité.

Les dangers que comporte ce genre de pêche étaient d'autant plus grands que la flottille de chalutiers s'est notablement accrue au cours des dernières années. De 40 unités en 1938, elle tomba à 3 à la Libération. Elle en comptait 24 en 1945, 36 en 1947 et 73 en 1948. Ce chiffre sera sûrement dépassé en 1949.



LAMPAROS A L'ANCRE A MAHDIA

(Photo J.-L. COMBÉS)

Aussi l'Administration, dans le but de préserver la reproduction des espèces, a-t-elle édicté un certain nombre de règles qui se traduisent par la fixation de zones et de périodes d'interdiction du chalut.

La capture des **poissons migrateurs**, allaches, maquereaux et autres « poissons bleus » est l'objet de la pittoresque pêche au feu dont les centres principaux sont Bizerte, Sousse, Monastir et Mahdia :

Une barque portant un fanal puissant dirigé vers la surface de l'eau, stationne sur les lieux de pêche. Lorsque le poisson s'est rassemblé, attiré par la clarté, une autre barque déploie autour de lui un filet flottant.

La pêche des thons et thonines se pratique principalement dans des installations du type fixe : les thonaires. Un long filet perpendiculaire à la côte conduit à une succession de chambres de capture aboutissant à la chambre de mort ou corpo.

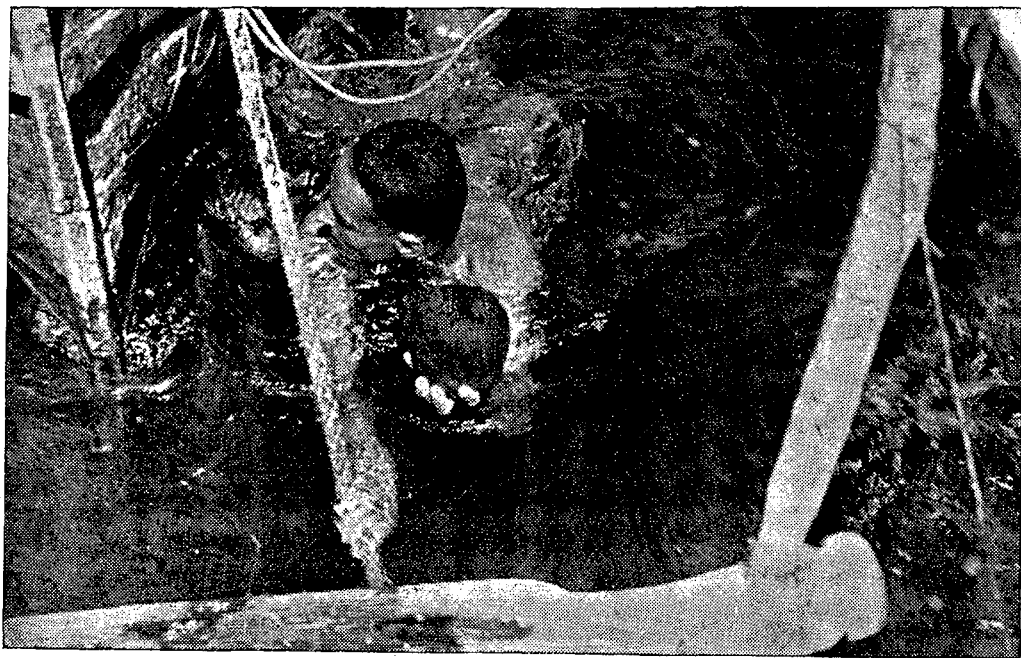
Lorsque aux mois de mai et juin, les bancs de thons en migration pour la ponte rencontrent le filet, ils le longent, espérant trouver une issue. Ils s'engouffrent à travers la porte, visitent les chambres successives et finissent dans le corpo. Celui-ci est constitué par un filet formant poche. Lorsque les thons sont assez nombreux, on amène le filet et on s'assure les thons à l'aide de crocs et d'épieux.

Les thonines, nombreuses dans le golfe de Gabès, sont capturées à l'aide d'un grand filet à poche, le tartaronne qui, mouillé au large, est ramené lentement vers le rivage et halé à bras d'hommes sur la plage.

La pêche des **langoustes** se situe autour de la Galite où elle est pratiquée de mars à août par les habitants de l'île.

Les pêcheurs mouillent dans les fonds convenables des chapelets de nasses amarées à un filin que signale un flotteur. Après plusieurs heures les nasses sont amenées et visitées.

Enfin, la pêche des éponges constitue un appréciable élément de la richesse de la Régence. Pratiquée au large du Cap-Bon, sur les hauts fonds



PLONGEUR RAMENANT UNE EPONGE

(Photo J.-L. COMBÉS)

des Kerkennah, et sur toute la longueur du Golfe de Gabès elle procure chaque année à la Tunisie une importante entrée de devises appréciées.

Trois procédés sont utilisés :

La gangave, le scaphandre, et le trident.

Le gangavier est un navire généralement à voiles qui mouille un filet traînant. Le navire se laisse dériver sous l'action du vent. La gangave rague le fond et recueille au fond de sa poche, les éponges qu'elle arrache.

Le scaphandrier choisissant ces éponges, épargnant celles qui ne sont pas parvenues à maturité et ne détruisant pas les fonds, il est bien certain que ce genre de pêche est nettement préférable au précédent. Cependant, la gangave a incontestablement son rôle à jouer à partir de la limite des fonds que le scaphandrier ne peut plus prospector.

Le kamaki est une petite barque à voiles qui opère par petit fond; le pêcheur penché au-dessus de l'eau recherche à l'aide d'une lunette de calfat, les éponges qu'il ramène avec un trident.

Nous rappellerons enfin que la côte Nord est riche en coraux. Elle fut autrefois fréquentée par des navires français et italiens qui exploitaient les fonds situés au Nord de la Galite et autour des Sorelles.

* * *

Ce rapide exposé terminé, la question qui se pose tout naturellement est de savoir ce qu'est devenue cette activité depuis les événements de 1942-1943.

Mieux qu'un fastidieux développement, le tableau ci-dessous fera apparaître la situation de la pêche depuis la guerre en prenant pour élément de comparaison, les chiffres de 1938.

	1938	1943	1944	1945	1946	1947	1948	
Nombre de navires	3.600	1.500	3.000	4.000	4.000	4.000	4.000	
Nombre de marins	13.300	4.200	11.400	14.200	14.000	9.100	11.100	
Quantités pêchées en tonnes)	1.) Pêche en navires	9.200	1.190	8.134	7.510	8.597	9.185	11.522
	2.) Pêche dans les lacs..	664	384	376	365	412	443	415
	3.) Thonnaies	558	>	175	252	200	102	120
	Total 1) 2) 3)	10.422	1.574	8.685	8.127	9.209	9.730	12.057
	Langoustes	58	4	17	39	69	61	54
Eponges	114	84	30	151	133	109	94	

Du rapprochement de ces chiffres, on peut tirer les conclusions suivantes :

- 1°) La flottille est reconstituée,
- 2°) La population maritime est regroupée,
- 3°) La production a atteint et même dépassé celle d'avant-guerre.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que la flottille, celle de chalutiers notamment, avait beaucoup souffert au cours des hostilités

Ils ont permis un ravitaillement abondant en poisson à des prix comparativement bas et la conquête par les exportateurs d'éponges, de marchés intéressants à l'étranger.

Ils ont été l'aboutissement de l'initiative des intéressés qui a trouvé, dans une politique favorable du Gouvernement, un terrain propice à un rapide développement.

Les pouvoirs publics se sont en effet, beaucoup intéressés à cette question. Par des mesures appropriées, il se sont attachés à favoriser la reconstitu

tion rapide de la flotte et son utilisation dans des conditions de rentabilité optimum.

Ils ont veillé à protéger la main-d'œuvre locale contre une trop active concurrence étrangère.

Ils ont étendu des mesures à caractère social à la profession maritime.

Ils ont fait appel à un navire français spécialisé dans les recherches océanographiques.

Enfin, un organisme d'Etat exploite à titre de « témoins » les lacs de Tindja et de Tunis ainsi que 3 chalutiers en s'efforçant d'expérimenter des procédés de pêche nouveaux. Les produits de cette exploitation sont vendus directement au consommateur.

Cependant, il a bien fallu se rendre compte que cette richesse de la mer, surprenante par sa variété et son importance, n'était pas inépuisable. A l'instar de toutes les nations maritimes du monde, la Tunisie a dû édicter un certain nombre de règles, souvent mal comprises des pêcheurs, dans le but de sauvegarder cette richesse. Ces règles se sont multipliées sous la pression des circonstances et se traduisent par des interdictions diverses touchant l'emploi de certains engins ou procédés jugés dévastateurs, la pratique de la pêche en période de frai ou sur certains fonds constitués en réserves. Toute cette législation touffue, dispersée est actuellement en voie de fusion en un texte unique que regroupe en les adaptant aux besoins actuels les dispositions anciennes.

En conclusion, on peut retenir de ce bref tour d'horizon que la Tunisie, favorisée du point de vue de la pêche par sa situation géographique, a redressé, dans un temps minimum une situation gravement compromise par les événements et qu'elle est à nouveau en mesure d'assurer un approvisionnement régulier et abondant de la population, et même d'exporter le surplus de sa production sur l'Algérie, la Métropole et même l'Etranger.

Jean RIVAYRAN.